



## Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative  
**CACE/1120**

20 novembre 2024

**Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT qui prennent part aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications**

Objet:           **Commission d'études 4 des radiocommunications (Services par satellite)**  
                  –           **Proposition de suppression d'une Question UIT-R**

À sa réunion tenue le 1er novembre 2024, la Commission d'études 4 des radiocommunications a proposé la suppression d'une Question UIT-R conformément à la Résolution UIT-R 1-9 (§ A2.5.3). La Question UIT-R qu'il est proposé de supprimer est indiquée dans l'Annexe. Un État Membre qui soulève une objection au sujet de la suppression d'une Question UIT-R est prié d'informer le Directeur et le Président de la commission d'études des raisons de cette objection.

Compte tenu des dispositions du § A2.5.2.3 de la Résolution UIT-R 1-9, les États Membres sont priés de faire savoir au Secrétariat ([brsgd@itu.int](mailto:brsgd@itu.int)), au plus tard le 20 janvier 2025, s'ils approuvent ou non la proposition ci-dessus.

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats de la présente consultation seront communiqués dans une circulaire administrative.

Mario Maniewicz  
Directeur

### **Annexe: 1**

–           Question UIT-R dont la suppression est proposée

## Annexe

### Question UIT-R dont la suppression est proposée

Question UIT-R	Titre	Document
284/4	Questions de gestion du spectre liées à la mise en œuvre du service de radiodiffusion par satellite (sonore) dans la gamme de fréquences 1-3 GHz	<a href="#">4/29</a>

---